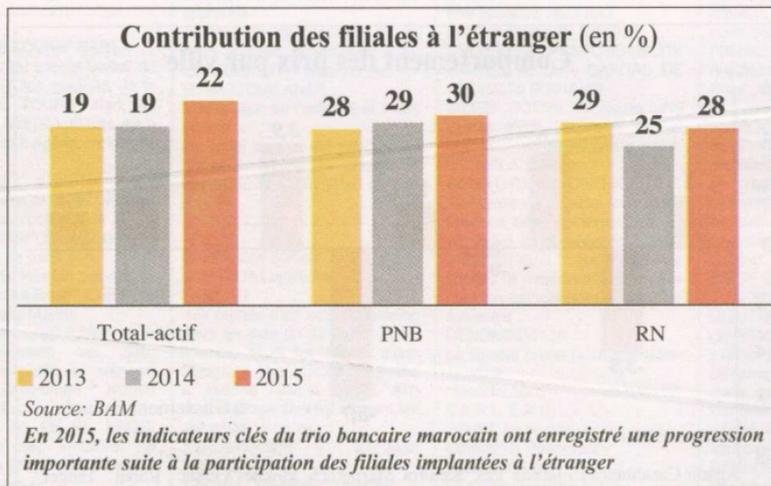


BAM suit ses banques à l'étranger

• Deux missions de contrôle sur place ont été réalisées en 2015

• Les filiales africaines pèsent 22% du total bilan des groupes engagés sur le continent

LES filiales étrangères pèsent davantage sur les bilans des groupes bancaires panafricains: BMCE Bank Of Africa, Attijariwafa bank et la Banque Populaire. En 2015, les activités opérées par ces banques à l'étranger, ont représenté 22% du total des actifs contre 19% une année plus tôt. La contribution des filiales africaines au produit net bancaire s'élève à 30%. Le ratio ressort à 28% pour le résultat net des trois groupes contre 25% en 2014, soit une progression de 3 points (Voir infographie). Ce constat pousse Bank Al-Maghrib à porter une attention particulière à la supervision transfrontalière, tout en renforçant son dispositif de contrôle et de sanction. Elle a mené deux missions de contrôle sur place auprès des filiales des banques



à l'étranger. La première a été conduite en concertation avec la commission bancaire de l'Union monétaire ouest africaine (UMOA) auprès d'une filiale d'un groupe bancaire au Bénin. L'opération a porté sur la qualité des actifs, ainsi que le système de gouvernance et de pilotage mis en place par la maison mère. La seconde a été effectuée au Gabon et au Cameroun.

Dans le cadre de cette démarche de surveillance, la banque centrale s'est

appuyée sur une approche de scoring des 44 implantations des groupes bancaires en Afrique. Ce scoring prend en compte la taille de la filiale par rapport à celle du groupe, la qualité de ses actifs, sa rentabilité, sa capitalisation, le niveau du risque pays et l'appréciation

formulée par le régulateur du pays hôte. Aujourd'hui, les trois groupes bancaires sont présents à l'étranger à travers 41 filiales bancaires détenues directement ou indirectement et 18 succursales. Ces filiales disposant de près de 1453 agences installées dans 22 pays africains généralement en Afrique Subsaharienne et en Afrique de l'Ouest.

En 2015, les équipes de Bank Al-Maghrib ont détecté quelques dépassements de certains établissements. Pour cela, deux sanctions disciplinaires ont été prononcées à l'encontre de deux banques, une société de financement et une association de micro-crédit suite à des manquements à la réglementation. A cela, s'ajoute une deuxième amende qui a été infligée à une autre banque pour le non-respect des délais de transmission de reporting réglementaires. □

S.N.

Pour réagir à cet article:
courrier@economiste.com